

Ouverture de séance à 20 heures.

Présents :

DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, MAUS Philippe, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

Absents excusés : BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte (procuration à J-C. PAUTY), DELBÈGUE Bernard.

Secrétaire de séance : Jean-Claude PAUTY.

Le compte-rendu de la séance du 3 juin 2022 est adopté à l'unanimité sans modification.

Le relevé des décisions prises par le maire du 3 juin au 22 septembre 2022, conformément aux délégations votées par le Conseil municipal est remis aux élus et ne fait l'objet d'aucune observation.

1 Tableau des emplois

Le Conseil est sollicité pour mettre à jour le tableau des emplois. Deux opérations sont nécessaires : la suppression de deux postes suite à la mutation de Patrick GARCIA et à la fin de la disponibilité de Geneviève MOLINIER et la création de deux postes (ATSEM 1<sup>ère</sup> classe et Agent de maîtrise) pour permettre aux intéressés de bénéficier d'une promotion.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

2 Médecine préventive

Les communes doivent désormais disposer d'un service de médecine préventive. Le maire propose d'adhérer au service mis en place par le Centre de Gestion de la Corrèze pour l'ensemble de son personnel.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

3 Nouvelle nomenclature comptable

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, explique que la nouvelle nomenclature (M57) est rendue obligatoire au 1er janvier 2024. Elle permet de retracer l'ensemble des compétences des collectivités territoriales. Cela permettra de disposer de plus de souplesse budgétaire puisque la M57 autorise la délégation au maire des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Il est proposé d'adopter cette nouvelle norme dès le 1er janvier 2023.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

4 Admissions en non-valeur

Patrick LAPORTE, propose d'admettre en non-valeur huit créances de 2019 et 2020 (budget de l'eau) pour un montant total de 220,18 €. Il s'agit de dettes irrécouvrables.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

5 Attribution d'une subvention

Jean-Claude PAUTY, maire-adjoint, propose au Conseil d'attribuer une subvention de 300 € au Comice agricole du canton qui s'est déroulé le 3 septembre à Saint-Hilaire-Luc.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

#### **6 AVENANT CONVENTION SDAEP (Schéma Directeur De l'Alimentation en Eau Potable)**

Patrick LAPORTE rappelle que le SDAEP élabore un outil d'aide à la décision en matière de gestion de l'eau potable afin de garantir une eau en quantité suffisante et conforme en qualité dans les prochaines années. La Communauté de communes a confié cette étude au Syndicat de la Diège et obtenu une aide financière de 80% (70% Agence de l'eau Adour Garonne et 10% du Conseil Départemental de la Corrèze). HCC n'ayant pas la compétence « eau », c'est la commune qui percevra le fonds de compensation de la TVA. Il convient donc de faire un avenant à la convention.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

#### **7 TRAVAUX DE SECTORISATION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE**

Patrick LAPORTE indique que pour poursuivre la réalisation des travaux, il convient d'adopter le plan de financement. Le montant total des travaux est de 35 292 €. Les subventions de l'agence de l'eau (70% et 10% sur les montants HT) permettent de réduire le reste à charge communal à 11 764 €.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

#### **8 CHARTRE DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

Le maire rappelle les obligations qui s'imposent en matière de protection des données. La charte des systèmes d'information qui est soumise aux élus a été adaptée à notre commune.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

#### **9 CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Jean-Marc SOULIER et Patrick LAPORTE maires-adjoints présentent aux élus les différentes modifications qu'ils proposent d'adopter. Tableau consultable en mairie.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

#### **10 HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

La commune doit prendre toute sa part aux efforts d'économie d'énergie, pour contribuer à la préservation de l'environnement et limiter les dépenses d'électricité. L'éclairage du bourg vient d'être équipé d'ampoules LED, plus économiques. Il est proposé d'interrompre l'éclairage de 21 heures à 7 heures du matin. Pour des raisons techniques, cette mesure ne pourra s'appliquer que dans le bourg.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 1

#### **11 DÉCHETS DE VENAISON**

Jean-Claude PAUTY, maire-adjoint, informe le Conseil du projet d'installation d'un bac de collecte des déchets de venaison. Ce bac serait installé sur un terrain communal aux abords du stade. Pour ce faire, il est nécessaire de signer la convention avec la Fédération des Chasseurs de la Corrèze.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

12 QUESTIONS DIVERSES

• SCULPTURAMA

Il est rappelé que des œuvres ont été enlevées de leur emplacement initial car elles s'abîmaient et que certaines étaient dangereuses. Il est décidé d'étudier la possibilité de les remettre en état puis de les réinstaller.

• RESTAURATION DE L'ÉGLISE

L'ouverture des plis a eu lieu le 21 septembre. Les offres de plusieurs lots dépassent largement l'estimation faite par l'économiste. Une négociation doit être engagée avec les soumissionnaires. A l'issue de celle-ci, le Conseil sera amené à se prononcer sur la suite à donner.

• PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2023-2026

Un tableau récapitulant les principaux investissements envisagés pour la deuxième partie du mandat est présenté. Il indique les priorités retenues et le calendrier envisagé pour leur réalisation. Il est précisé qu'il ne s'agit que d'hypothèses, les budgets devant être précisés avant de demander des subventions.

Le maire informe les élus que Madame MERCKX, sous-préfète d'Ussel sera reçue dans la Commune mercredi 27/9 à 17 heures. Ce sera l'occasion de lui présenter nos différents projets et de solliciter son soutien.

Clôture de la séance à 21h30.

Prochaine réunion du Conseil municipal : vendredi 14 octobre 2022.

Le secrétaire de séance,



Jean-Claude PAUTY.

Le maire,



Jean-Pierre DELBÈGUE.

